

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 57 (1986-1987)

Artikel: La Régénération réinterprétée
Autor: Ruffieux, Roland
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818230>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA RÉGÉNÉRATION RÉINTERPRÉTÉE

ROLAND RUFFIEUX

La publication, dans la présente livraison des *Annales fribourgeoises*, de cinq études consacrées à des aspects importants de la Régénération à Fribourg revêt une double signification. Tout d'abord, elle exprime l'intention de marquer, avant qu'il ne soit trop tard, le cent-cinquantième anniversaire des débuts du régime libéral à Fribourg¹. Il s'agit de donner au geste autant d'éclat qu'en eut le centenaire, tout en plaçant l'hommage rendu à ces événements dans une optique forcément différente, ne serait-ce qu'en raison des progrès accomplis par l'historiographie fribourgeoise². La convergence de ces travaux récents, bien qu'ils aient été menés de façon séparée, traduit un regain d'intérêt pour la doctrine, les tendances politiques qui l'ont incarnée et les réalisations obtenues un peu partout en Europe, surtout pendant le deuxième tiers du XIX^e siècle qui avait marqué la percée victorieuse du libéralisme.

Manifestée par une génération qui a succédé dans les amphithéâtres de l'Université à celle de 1968, cette curiosité exprime également le dépassement de certains engouements idéologiques de l'immédiat après-guerre. La tendance peut être repérée au niveau de l'histoire de l'Occident ou de l'Europe, tout comme à l'échelon, plus modeste, des cantons suisses, dont celui de Fribourg, ce qui porte également à réflexion.

Le regain d'intérêt se manifeste enfin au moment où l'Europe cherche à parachever son unité avant l'an 2000, et où les élites, appelées à prendre en charge l'avenir de la Suisse, s'interrogent à nouveau sur l'unité nationale et sur le rôle que les cantons pourraient jouer dans une fédération mise en contact plus étroit avec le contexte européen. Des phénomènes ayant présenté, toutes proportions gardées, une certaine analogie avec pareille évolution se sont produits, il y a un siècle et demi. Même différenciées, les leçons de l'histoire ne perdent pas toujours leur utilité.

Toutefois, les séductions du raisonnement analogique ne suffisent pas à expliquer la démarche actuelle. Plusieurs ouvrages, de facture synthétique et d'inspiration comparatiste, ont souligné récemment l'originalité de la Régénération dans son

¹ La parution, en 1981, de l'*Histoire du Canton de Fribourg*, publiée sous la direction de R. RUFFIEUX à l'occasion du cinquième centenaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, avait fait renoncer à marquer le 150^e anniversaire des événements de 1830-31. Cependant, la Régénération fut l'objet d'un sous-chapitre, utilisant les travaux récents. *Op. cit.*, t. II, pp. 812-823.

² Les *Annales fribourgeoises* de 1930 (t. XVIII) avaient marqué le centenaire par une série d'articles publiés en particulier dans les derniers fascicules de l'année, notamment celui de G. CASTELLA: «Le sens de la réforme de 1830», pp. 177-186.

esprit, ses principes et les modes d'expression qu'elle a revêtues, avant tout sur le Vieux Continent³.

Pour ce qui regarde la Suisse, dont l'organisation politique cherchait alors, en tâtonnant quelque peu, à se rapprocher de la société nouvelle déjà constituée, en Grande-Bretagne ou en France, le phénomène s'exprime dans trois grandes tendances, qui ont agi simultanément, quoique pas toujours en harmonie. La première se concrétise dans la pression directe, parfois brutale, qu'exerce la bourgeoisie, émergeante et déjà «conquérante», sur les régimes en place afin de les obliger à devenir plus représentatifs et à élargir l'espace des libertés.

Certes, la Suisse vivant sous l'emprise du Pacte de 1815 n'était plus celle d'avant 1798, mais les structures définies par le Pacte représentaient plus un réseau de rapports entre les partenaires d'une alliance que l'ébauche d'un Etat national. Rendus à leur souveraineté presque intégrale, les cantons - plus les anciens que les nouveaux - s'appliquaient à circonscrire l'influence des rares institutions communes - la Diète, l'armée, l'opinion publique - à quelques rites solennels, incapables de maîtriser des réalités changeantes. Aussi l'édifice de 1815, largement imposé aux Suisses par le directoire européen, apparaissait-il de plus en plus vulnérable face à la marée montante des bourgeois locaux imbues de leurs droits ou à l'impatience d'une élite romantique, attachée de façon désintéressée à l'idéal de la nation⁴.

Pourtant - c'est le deuxième caractère du phénomène - les objectifs de cette oligarchie nouvelle et sa culture politique ne sont pas de nature révolutionnaire, bien plutôt d'essence réformiste. La Régénération que ce milieu innovateur entrevoit est fortement marquée par un gradualisme dont les fonctions sont multiples. L'harmonisation nécessaire entre des buts de nature à la fois politique, économique et sociale ne peut être que lente, en raison des difficultés à concilier l'idéologie du progrès avec le poids des habitudes. D'autre part, la rationalité qui imprègne toute la démarche place, au premier rang, l'éducation de l'individu à la société et la capacité du citoyen à en contrôler l'évolution nécessaire.

Sur cette voie, la Suisse détient déjà des atouts non négligeables. Loin de s'enfoncer dans la réaction, une partie des régimes cantonaux de la Restauration ont acquis des traits progressistes qui, grâce à des réformes opérées à la fin des années 1820 et poursuivies durant la décennie suivante, placent ces républiques, parfois minuscules, parmi les plus avancées sur l'échelle des libéralismes européens. En effet, des organisations de masse y préfigurent les partis modernes; l'importance de

³Au niveau de l'histoire générale, on signalera entre autres H. HEARDER: *L'Europe au XIX^e siècle 1830-1880*. Paris 1973.

⁴A ce propos, voir notre étude intitulée: «Fédéralisme et liberté en Suisse durant la première moitié du XIX^e siècle». Colloque international sur le concept de liberté dans l'espace rhénan, 1815-1914. Mulhouse 1974, pp. 9-19.

la participation électorale et les concessions sur le plan gouvernemental ménagent l'opposition; s'inspirant de critères modernes en matière économique et sociale, l'administration ne se révèle ni tyrannique, ni médiocre.

L'avènement du libéralisme s'opéra moins contre des techniques gouvernementales ou administratives déjà en voie de modernisation que contre les principes qui justifiaient la domination de la Sainte-Alliance sur l'Europe. Quand le principe de la légitimité monarchique, cher à l'Ancien Régime, eut été remplacé par la souveraineté populaire et par une puissance publique acceptant le contrôle de celle-ci, il resta à fixer les modalités du nouvel exercice des pouvoirs, mais les «mouvements» de 1830 avaient triomphé.

La Régénération se présente donc - c'est son troisième aspect - comme une technique d'élargissement constant des formes de participation politique. Le phénomène est, à son tour, le reflet d'une aspiration plus générale, à l'exercice des pouvoirs sociaux par tous ceux qui en sont capables. Bien sûr, les critères réglant l'accès à cette participation - c'est-à-dire la richesse, la culture et la vertu civique - sont l'apanage de l'élite, non de la masse. Mais, comme la formation de la volonté politique est placée sous l'empire de la liberté, les règles du consensus à trouver par la majorité rompent avec toute idée de privilège exclusif dont disposerait un individu ou une classe.

C'est donc vers le mérite social, l'initiative économique ou la supériorité de l'esprit que la société libérale se tourne pour définir les critères de son évolution future. En effet, ayant choisi la possibilité d'une ouverture vers le nombre, cette société se fixe d'autres limites en préférant la liberté à l'égalité. Mais celle-ci n'est condamnée que pour le risque de despotisme que contient son principe, s'il était poussé à l'extrême. Il s'agit d'éviter le risque de retomber dans les excès de la Révolution française et de s'attacher à définir une topographie des tendances politiques en fonction d'un «juste-milieu».

* * *

Les caractères généraux de la Régénération s'éclairent encore mieux si on les rattache à des conjonctures qui se développent, à la fois, sur le plan de l'Europe, au niveau de la Suisse et dans le cadre des cantons.

Car la recherche d'un nouvel équilibre pour la Suisse est liée aux changements qui se succèdent, plus rapidement après 1830, dans la physionomie de l'Europe, telle que le Congrès de Vienne l'avait dessinée. La place de la Suisse y avait été tracée, selon le double principe ayant amené les puissances dominantes à lui accorder un statut spécial: l'acceptation par les Suisses des principes réaffirmés par la Sainte-Alliance, soit l'ordre public basé sur le respect de l'autorité et le principe de la légitimité du pouvoir; le maintien d'un équilibre intérieur complexe, imposé par la diversité des régimes cantonaux et l'importance de l'autonomie locale.

Par rapport à cette définition du statut accordé à la Suisse dans l'Europe de Vienne, la Régénération provoque un double glissement. D'une part, l'environnement international de notre pays change en raison des révoltes de 1830 et, plus encore, des modifications institutionnelles, politiques et sociales qui en résultent. D'autre part, à l'intérieur de la Suisse des vagues successives de «mouvements», agissant soit simultanément, soit en sens contraire, modifient profondément le régime de la plupart des cantons. En revanche, malgré les tentatives faites entre 1831 et 1847, les institutions communes de la Confédération ne peuvent être révisées. Si l'on attache le terme de Régénération à cette phase précise du XIX^e siècle, il s'agit donc d'un processus dont les effets s'exercent principalement sur les cantons avant que la crise se généralise à nouveau en relation étroite avec des bouleversements survenus au niveau européen.

La rupture que la Régénération avait d'abord obtenue, par le moyen des réformes d'inspiration libérale, s'élargit à partir de 1840 et le choc se prolonge jusque vers la fin des années 1870. D'autres idéologies que le libéralisme et son adversaire de toujours, le conservatisme, se mettent à l'œuvre, tels le radicalisme, les socialismes et le néo-conservatisme. Leur interaction, de nature conflictuelle, introduit une nouvelle gamme de régimes. La démocratie restreinte, d'inspiration libérale, représente toujours la variété la plus proche de l'idéal-type de la Régénération, mais elle apparaît dépassée aux yeux des hommes d'action progressistes.

Elle fournit cependant les bases pour une nouvelle Constitution fédérale. En effet, le radicalisme vainqueur en 1847/48 entend couronner l'édifice rénové par une structure encore mieux adaptée aux nécessités de l'heure. Conservateurs modérés, libéraux et radicaux tombent d'accord au moins sur un point fondamental: l'antique alliance, de nature religieuse, n'est plus que le fronton des institutions nouvelles, auxquelles la combinaison du principe représentatif et de la dimension plébiscitaire impose désormais un caractère évolutif par la procédure de révision.

La modernisation générale des régimes cantonaux, couronnée par l'impression, largement répandue dans l'opinion publique dominante, que la Suisse entre alors dans une nouvelle époque de son histoire, ne s'appuie pas uniquement sur des considérations d'ordre institutionnel. Le processus qui s'amorce utilise également les virtualités de la révolution industrielle, sous les formes complexes qu'elle revêt alors, sans lui donner toutefois une fonction dominante comme c'est le cas en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Plus fortement encore qu'ailleurs, la démarche est déterminée par une dynamique d'ordre culturel qui cumule une alphabétisation scolaire très étendue, un vouloir-vivre en commun claironné par une presse politique en pleine expansion et un souci très pragmatique de diffuser le plus de connaissances possibles dans la population. Ces facteurs contribuent à faire entrer la Suisse dans l'ère des techniques plus rapidement encore que dans celle d'une démocratie en voie d'élargisse-

ment constant. Aussi, l'aspiration de l'individu à se défaire des anciennes contraintes pour créer de nouveaux liens de nature plus utilitaire, dépasse-t-elle également le domaine politique pour ébaucher une sociabilité moderne favorable à la démocratie. Celle-ci explique un foisonnement d'associations, dans lequel les partis occupent encore un rang subalterne, derrière les organisations professionnelles.

La périodisation du XIX^e siècle n'est pas la même pour les cantons et pour l'édifice qui doit leur fournir une clef de voûte. Le constat n'est pas un truisme, puisque les différences portent sur le rythme, sur le contenu des phases et sur les interactions qui relient les unités.

A cet égard, le canton de Fribourg offre un exemple non dénué d'originalité. République patricienne, d'essence franchement oligarchique avant 1798, dont l'élite privilégiée a lutté contre les influences de la Révolution française, il a supporté difficilement le régime unitaire de l'Helvétique pour s'adapter mieux à la Médiation qui lui fut plus favorable en raison des attaches étroites que ses familles dirigeantes avaient établies avec la France, du point de vue économique et militaire.

Comme à Berne encore, le régime patricien dépassa le cadre d'une réaction locale pour développer des liens avec l'Europe monarchiste et légitimiste en puisant dans les diverses cultures qui l'environnaient aussi bien des idées politiques, qui restent la grande préoccupation, que des déterminations religieuses.

Le «mouvement» libéral s'y heurta à des obstacles si forts qu'il fallut sortir des voies prévues par la Constitution de 1814 pour triompher de l'«ordre» conservateur. Et encore, l'alliance entre l'aile libérale du patriciat - où l'on trouvait quelques fortes «têtes» politiques - la bourgeoisie émergente des chefs-lieux de districts et les notables campagnards gagnés au changement l'emporta par une sorte de «révolution de palais» qui n'obtint que peu d'appui dans les couches populaires, fidèles à leur clergé.

Les événements de 1830-1831 ne consacrent donc pas une révolution sociale, qui s'accomplira, selon un autre rythme, avec la libération de la terre et la modernisation des franchises locales. Ils introduisent la querelle autour des libertés modernes et de la séparation des pouvoirs, dont l'issue débouche sur un échec vers 1837 déjà, du moins pour le contrôle du pouvoir. Sur le plan idéologique, Fribourg reste donc un canton actif en matière doctrinale, dévoué au conservatisme ultra qui domine encore une partie de l'Europe.

Aussi les affrontements entre le pays légal et le pays réel aboutissent-ils, au cours de la Régénération, à une forte tension qui se manifeste par plusieurs incidents. Les sanctions prises par le gouvernement contre le jésuite Ferrand à la suite

d'un prêche et l'interdiction faite à l'évêque du diocèse de siéger au Grand Conseil se rattachent à une querelle de principe autour de l'origine du pouvoir. De même, les milieux conservateurs appuyés par la hiérarchie ecclésiastique et les élites libérales se mesurent sur les questions scolaires.

Contrairement à d'autres régimes cantonaux où la formule du «juste-milieu» réussit à s'implanter durablement, Fribourg amorça, dès le premier renouvellement partiel du Grand Conseil (1834), un retour vers la domination conservatrice. Alors que les débats initiaux autour de la révision du Pacte (juin 1833) avaient été favorables au parti du «mouvement», la tendance se renversa avec les discussions menées autour des articles de Baden, au Grand Conseil et surtout dans les antichambres du pouvoir. En effet, la détermination officielle sur les affaires fédérales obéit à la même logique et Fribourg passe du camp des cantons révisionnistes à la coalition des Etats partisans du statu quo.

L'échéance électorale de 1837 met fin à l'expérience du «juste-milieu», position qui reflète à la fois l'esprit et les limites de la Régénération à Fribourg⁵. Les partisans d'une évolution destinée à mettre Fribourg à l'heure du libéralisme avancé sont contraints à la défensive. Sensible dans le débat scolaire et même pour les affaires pendantes devant la Diète, le revirement n'est pas perceptible dans les questions de santé et de la répression pénale dont la modernisation s'opère sur une période plus longue. Le recul des progressistes se généralise toutefois en 1840, date à partir de laquelle Fribourg est à nouveau considéré comme un canton où le conservatisme affirmé ne manque pas de revêtir des formes qui tranchent avec l'ancienne politique menée par les élites de la Restauration.

Même sous la forme discrète et limitée dans le temps qu'elle a revêtue à Fribourg, la Régénération représente une variété élitaire de la formation de la volonté politique dans une démocratie restreinte et avec un électoral fortement censitaire. Elle n'en a pas moins rompu avec l'Ancien Régime et la Restauration dans quelques domaines essentiels pour assurer à la société un progrès mesuré. A cet égard, les cinq études destinées à illustrer l'aptitude des idées libérales à se couler dans les situations les plus diverses pour en tirer un regain de progrès, constituent une démonstration adéquate des diverses modalités de l'évolution cantonale.

Selon l'expression d'un étranger, auteur de la plus récente présentation de la période, le bilan de la Régénération en Suisse se bouclait sur une demi-victoire. En réduisant quelque peu la proportion, le jugement est applicable à Fribourg, surtout si l'on se réfère moins aux effets immédiats qu'aux influences à long terme⁶.

⁵R. RUFFIEUX: *Histoire du Canton de Fribourg*, t. II, pp. 814-819.

⁶C. H. CHURCH: *Europe in 1830. Revolution and Political Change*. London 1983. La Suisse est particulièrement analysée aux pages 57-69.